



Une formation dispensée en anglais

Dans un monde globalisé, il devient nécessaire pour les juristes de se former au droit anglais et/ou américain et plus largement à la *Common Law*.

Les enseignements des DU English Law et American Law permettent d'acquérir des connaissances approfondies en droit anglais et/ou américain au travers d'une formation initiale accélérée.

Dispensés en anglais, les enseignements permettent également d'acquérir le vocabulaire indispensable à la compréhension de documents et d'échanges juridiques en anglais.

Les deux formations mènent chacune à l'obtention d'un diplôme d'université. Des horaires distincts permettent à ceux qui le souhaitent de les suivre toutes deux la même année.

UFR **SJEPG** 

Sciences juridiques économiques
politiques et de gestion

**UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**



DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

AMERICAN LAW

(DROIT AMÉRICAIN)

ENGLISH LAW

(DROIT ANGLAIS)



INVESTISSEZ DANS VOTRE AVENIR

PUBLIC CONCERNÉ

Les formations *DU English Law* et *DU American Law*, indépendantes l'une de l'autre, s'adressent aux professionnels du droit (chaque diplôme est éligible à la formation continue des avocats) et aux étudiants en droit qui souhaitent acquérir rapidement une bonne connaissance globale du droit anglais et/ou américain ainsi que la maîtrise des méthodologies juridiques de *Common Law*. Dispensées en soirée, leur rythme est adapté aux étudiants comme aux professionnels. Chacune peut être suivie seule ou en complément de l'autre (les jours d'enseignements sont distincts).

Par ailleurs, ces formations sont vivement conseillées aux étudiants en droit souhaitant étudier dans une université de *Common Law* ou dont les cours sont dispensés en anglais. Elles leur permettront d'aborder sereinement leur année à l'étranger.

La formation peut enfin intéresser des professionnels et étudiants non juristes qui ont vocation à réaliser des transactions internationales ou à évoluer dans un contexte professionnel d'échanges commerciaux en anglais.



OBJECTIF

Chacune des deux formations a pour objectif principal de permettre l'acquisition rapide des fondements du droit anglais/américain. La division des cours en quatre modules permet d'aboutir à une vision d'ensemble des principales branches du droit anglais/américain. Dispensées en langue anglaise, elles permettent non seulement d'acquérir le vocabulaire juridique indispensable à tout professionnel pour la pratique du droit en anglais, mais également de préparer les candidats à une année d'étude dans une université anglophone.

ORGANISATION

40h sur 20 semaines

De mi-septembre à mars (hors vacances universitaires)

American Law : Lundi de 18h à 20h

English Law : Jeudi de 18h à 20h

4 modules de 10 heures

DU English Law:

- * *Introduction to the English Legal System*
- * *Contract Law*
- * *Trust Law*
- * *Criminal Law*

DU American Law:

- * *Constitutional Law*
- * *Fundamental Rights*
- * *Tort Law*
- * *Business Law*



Directrice de la formation : Mme Berger-Tarare

COÛT DE FORMATION

Coût pédagogique : 485 euros

(+ frais d'inscription pour les extérieurs)

Formation éligible au titre de la formation continue des avocats

INSCRIPTIONS

Inscriptions du 1er juin au 10 septembre

Dossier d'inscription à retirer auprès de

Cyrielle CHAUCHON - Service Formation Continue

UFR SJEPG

ou à demander par mail à:

du-english-law@univ-fcomte.fr

UFR SJEPG

45 D Avenue de l'Observatoire

25 030 BESANCON Cedex

CONTACT

du-english-law@univ-fcomte.fr



UFR SJEPG
Sciences juridiques économiques
politiques et de gestion
**UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**

PRE-REQUIS

JURISTES

Les formations sont ouvertes à toute personne ayant :

- * validé une première année de licence en droit
- * OU obtenu un diplôme en droit.

AUTRES

Par exception, les personnes ne remplissant pas ces critères (professions non juridiques ou étudiants AES, Économie-gestion, Sciences politiques, LEA) peuvent être autorisées à s'inscrire par la directrice de la formation sur dossier de candidature préalable. Dossier de candidature préalable à l'inscription à demander par mail à du-english-law@univ-fcomte.fr

POUR TOUS

Pour les personnes n'ayant jamais reçu d'enseignements en Common Law ou travaillé en lien avec des professionnels de pays de Common Law, il est préférable de commencer par le DU English Law avant de faire le DU American Law.

Les deux diplômes peuvent également être suivis parallèlement la même année.

